



AGENTS HOSPITALIERS

Une protection santé adaptée à votre statut

Garantie Agents Hospitaliers 1 et 2

Contrat
Responsable
Mutuelles du Soleil

Des cotisations adaptées à chacun : département des Hautes-Alpes [05]

Situation familiale	Cotisation mensuelle TTC 2018 Garantie agent hospitalier 1	Cotisation mensuelle TTC 2018 Garantie agent hospitalier 2
1 agent	52,97 €	76,25 €
1 agent + 1 enfant	92,61 €	133,54 €
1 agent + 2 enfants	127,07 €	183,08 €
1 agent + 3 enfants et plus	150,77 €	217,95 €
1 couple	92,61 €	133,54 €
1 couple + 1 enfant	127,07 €	183,08 €
1 couple + 2 enfants et plus	150,77 €	217,95 €

INFO !

Possibilité de rajouter un renfort hospitalisation de 16 à 48 euros par jour et/ou d'une allocation frais d'obsèques à partir de 198.66 euros par adulte.

Vos contacts de proximité dans les Hautes-Alpes

AGENCE GAP

Vos experts Mutuelles du Soleil à votre disposition :
le mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h15 et de 14h à 18h
le lundi de 10h à 12h15 et de 14h à 18h

12/14, Av Jean Jaurès- Les Portes de Vapincum I - 05000 GAP

Ligne directe de l'agence : 04 92 55 80 45 agence051@mutuellesdusoleil.fr

VOTRE EXPERT MUTUELLES DU SOLEIL SE DÉPLACE

Jean-Fabien Vachot est à votre disposition au 07 63 64 34 50
ou par mail à jean-fabien.vachot@mutuellesdusoleil.fr

Expert Mutuelles du Soleil, il est à vos côtés pour vous accompagner dans la conception, la gestion et la valorisation de la protection sociale de votre collectivité.



Téléchargez l'appli mobile :

